

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DU/AU TRAVAIL

ARGUMENT

Transformations digitales, évolutions des process, des méthodes et modalités de travail, mondialisation de l'économie, concurrence accrue, crises économiques, sanitaires, etc. Tout autant d'éléments qui font que le changement est devenu une constante, inscrite dans le fonctionnement des organisations, que celles-ci soient privées ou relevant de la fonction publique. Parfois contraint, soudain, non abouti, mal ou non accompagné ou encore inadapté, le changement peut entraîner des comportements de résistance de la part des travailleurs et / ou managers. Aussi, il semble primordial de saisir les enjeux et contours des changements pour pouvoir *in fine* les déployer et les rendre acceptables pour tous.

PUBLIC

Dirigeant, manager exerçant une fonction d'encadrement, directeur/responsable RH, membres de Comité de Direction, responsable de projet/de service, acteurs de la prévention

Groupe : de 6 à 12 personnes, maximum

OBJECTIFS

- Saisir les enjeux et les contours du processus de changement
- Avoir connaissance des freins et des leviers relatifs à la conduite d'un changement
- Disposer d'une grille de lecture des situations de travail à appliquer lors du déploiement d'un changement en organisation

CONTENU

- Les perspectives théoriques du changement
- Les grands changements organisationnels dans l'histoire du travail
- Les effets du changement sur les individus
- Les modèles d'analyses et de déploiement du changement en organisation.

MODALITÉS

Cette formation vise à combiner les apports théoriques relatifs à la notion de changement en sciences humaines et sociales au retour d'expérience des participant.e.s quant aux changements vécus et/ou observés. Une mise en application des modèles d'analyse sera proposée.

DURÉE ET DATES

3 journées de 6 heures, soit 18 heures de formation, les 20 et 21 février 2025 et 17 avril 2025.

INTERVENANTS

Florence CROS, Maîtresse de conférences en psychologie du travail à l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2

COÛT

Individuel : 486 €

Prise en charge employeur : 666 €.